

Un cadre pour créer

Marie-Josée Deschênes

Number 143, Winter 2015

Passé recomposé

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/73210ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Deschênes, M.-J. (2015). Un cadre pour créer. *Continuité*, (143), 22–25.

Un cadre pour C



Photo : Shaurya Saxena

Restauration, agrandissement, conversion : quel que soit le projet, les architectes qui interviennent sur le patrimoine bâti doivent faire preuve d'inventivité.

Trop souvent négligée, la théorie offre des outils qui peuvent les aider à créer tout en respectant les caractéristiques du bâtiment original.

par Marie-Josée Deschênes

Pour garantir la pérennité d'un bâtiment patrimonial, l'architecte est souvent appelé à lui donner une nouvelle vocation, ce qui implique généralement des interventions contemporaines. Sur quels préceptes peut-il appuyer ses actions, ses choix et ses concepts afin

d'assurer la justesse, la qualité et la pertinence de ses gestes ?

La pratique de l'architecte est axée sur la résolution de problèmes. Cet intervenant de première ligne doit relever le défi de concilier le mieux possible les impératifs liés aux besoins des clients, au budget, aux normes et lois en vigueur, aux exigences techniques et aux échéanciers. Lorsqu'il doit intervenir sur du patrimoine bâti, des

réer

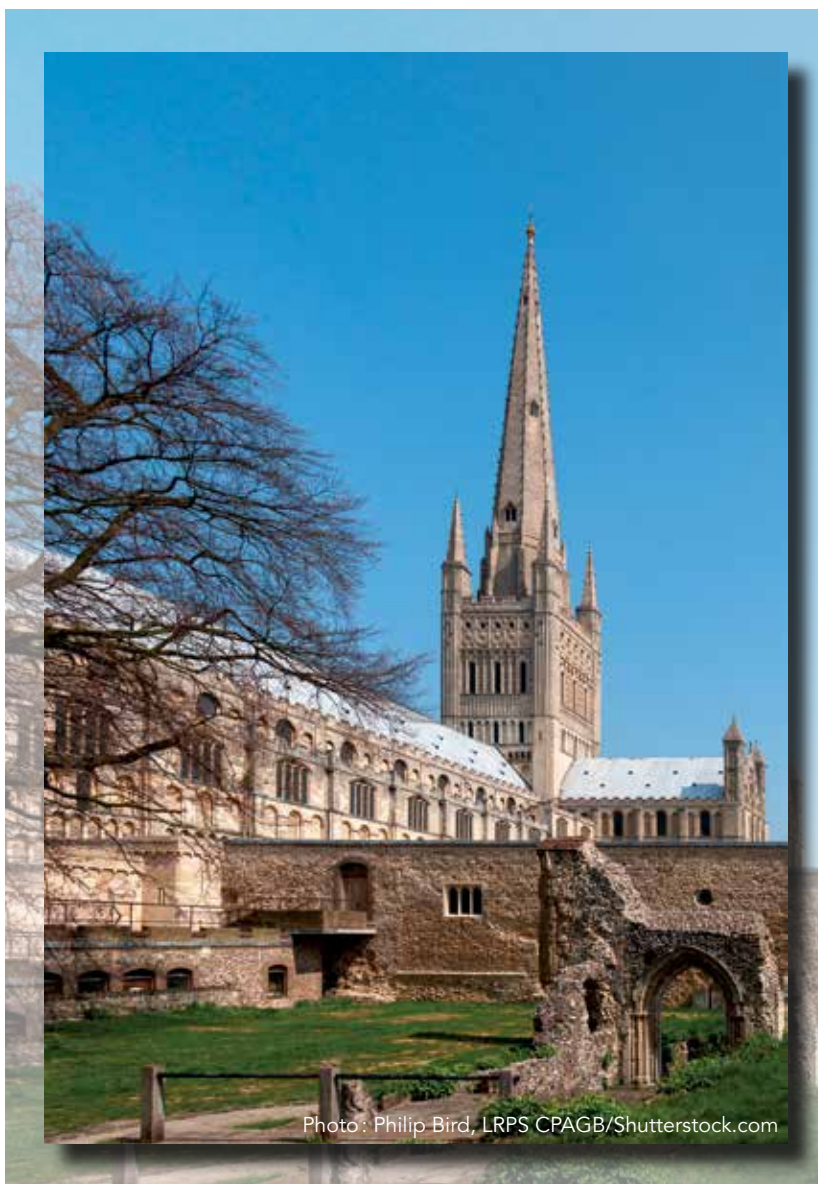


Photo: Philip Bird, LRPS CPAGB/Shutterstock.com

obligations s'ajoutent: connaître le site ou l'édifice patrimonial, comprendre ses lois de composition, ses systèmes constructif, distributif, stylistique ainsi que ses relations avec son environnement.

La résolution de ces problèmes s'effectue par le design architectural. Au cœur de la pratique de l'architecte, ce travail se base généralement sur le développement d'un concept architectural qui porte la meilleure solution en fonction des contraintes du projet. Et comme le design architectural est un acte de création, il existe autant de solutions que d'architectes.

THÉORIES MÉCONNUES

Depuis les années 1970, les architectes sont de plus en plus sensibles au patrimoine. Mais les théories de la restauration qui ont marqué les XIX^e et XX^e siècles et influencé les premières interventions de restauration au Québec, soit celles de John

Ruskin, Eugène Emmanuel Viollet-le-Duc, Camillo Boito et Cesare Brandi, demeurent peu connues. Les professionnels du patrimoine se réfèrent vaguement à la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, mieux connue sous le nom de Charte de Venise, adoptée à l'unanimité lors du deuxième Congrès des architectes et techniciens des monuments historiques tenu à Venise en 1964. Mais peu d'entre eux connaissent son contenu et s'y rapportent dans leur quotidien.

De nouveaux concepts ont vu le jour dans les années 1990: ressource culturelle, approche par les valeurs, typomorphologie, développement durable. Malgré tout, les fondements théoriques capables d'orienter un discours demeurent souvent absents des colloques, débats, consultations publiques, publications, etc. Les débats médiatisés sur la notion de patrimoine

Exemple de réanimation réussie, le réfectoire de la cathédrale de Norwich, en Angleterre, intègre habilement un fragment du bâtiment ancien à une architecture contemporaine.



Pour préserver l'essence de nos paysages culturels, il faut comprendre les règles qui les régissent. Par exemple, la façon dont le noyau villageois s'est structuré autour de l'église.

Photo : Perry Mastrovito

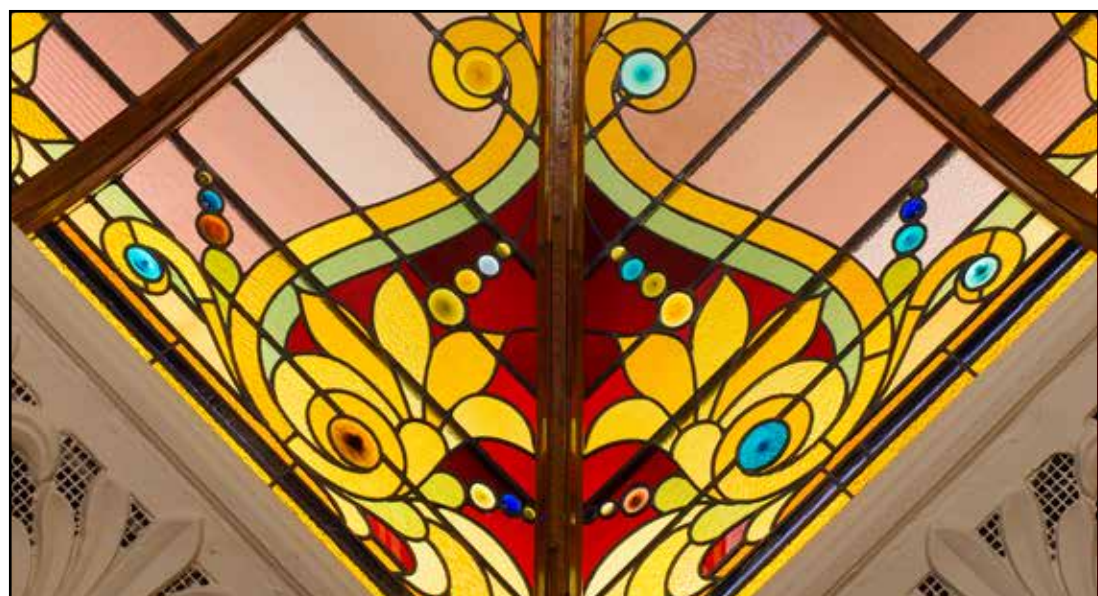
révèlent fréquemment une confusion concernant les concepts énoncés et l'ignorance des théories de restauration. Trop peu d'architectes expliquent leur approche afin de justifier leur parti pris architectural lorsqu'ils restaurent ou transforment un bâtiment patrimonial. La confrontation de

positions mal fondées engendre la stagnation et le *statu quo*, dont la première victime est le patrimoine lui-même.

LES TROIS INDISPENSABLES

Afin d'assurer des interventions cohérentes sur le patrimoine bâti, il faut chercher une méthode de travail, une approche au-delà des critères, des lignes directrices et des chartes. Cinquante ans nous séparent de la rédaction de la Charte de Venise qui, bien qu'imparfaite, constitue un repère international en matière de préservation du patrimoine. Les architectes sont mûrs pour une philosophie d'intervention basée sur des notions scientifiques qui leur offre un encadrement intellectuel capable de générer des projets créatifs et novateurs, qui respecteront tout de même les éléments caractéristiques du patrimoine bâti. Des outils théoriques existent, il n'en tient qu'à eux de les utiliser.

L'architecte appelé à intervenir sur le patrimoine bâti a l'obligation de bien connaître l'histoire et les caractéristiques de l'édifice patrimonial. La récente apparition au Québec des outils de lecture des milieux bâtis qu'offre la typomorphologie, science provenant de l'Italie, procure aux professionnels et gestionnaires d'édifices patrimoniaux les fondements objectifs sur lesquels ils peuvent appuyer leurs décisions. Selon les préceptes de la typomorphologie, tous les objets composant le domaine construit représentent des éléments d'un même tout. C'est une question



architecture
design d'intérieur
rénovation
restauration
conservation

FGMDA
ARCHITECTES
fgmda.com



d'échelle. L'église patrimoniale, chef-d'œuvre architectural en soi, constitue l'élément bâti structurant le cœur du village, autour duquel le presbytère, le couvent, le cimetière, le magasin général et la caisse populaire se sont implantés. Les lois régissant l'emplacement et les styles architecturaux de ces bâtiments créent nos paysages culturels, dont la préservation demeure un défi.

Ensuite, l'architecte serait avisé de respecter les principes de la théorie critique. Développée par le critique d'art italien Cesare Brandi, elle est destinée aux œuvres d'art picturales, mais ses principes peuvent s'appliquer à l'architecture. Elle se caractérise avant tout par le devoir du concepteur de justifier toutes ses décisions. Ses trois pierres d'assise sont la préservation des matériaux originaux et des traces laissées par le temps, la recherche d'unité esthétique et d'intégrité, et le respect des trois temps de l'œuvre que sont sa naissance, sa vie et le moment de sa reconnaissance comme objet patrimonial.

La théorie critique permet d'orienter les choix de l'architecte devant intervenir sur un bâtiment patrimonial. Mais lorsqu'il doit lui donner une nouvelle vocation, c'est le concept de réanimation, élaboré par l'historien suisse de l'architecture et de l'urbanisme André Corboz, qui devient primordial. La réanimation se définit par la volonté d'intervenir avec respect sur un édifice patrimonial tout en lui permettant d'accueillir une nouvelle vocation. Cette notion est différente du recyclage, qui implique une nouvelle vocation sans nécessairement préserver l'édifice patrimonial. Les années 1980 ont vu naître plusieurs projets de recyclage, où l'architecture intérieure des édifices patrimoniaux était complètement détruite pour faire place à une nouvelle vocation. La réanimation implique la compréhension des règles de composition de l'édifice; l'architecte s'y réfère afin de décider de quelle manière la nouvelle vocation s'insérera dans l'édifice existant. De plus en plus de projets architecturaux sont réalisés dans cet esprit, sans

Le projet de pavillon d'accueil du Parc maritime du Saint-Laurent propose la construction d'un bâtiment contemporain qui s'inspirera des couleurs, gabarits et matériaux du bâtiment patrimonial situé à proximité.

Ill.: Marie-Josée Deschênes

que leur concepteur connaisse nécessairement le concept de réanimation.

Une fois ces étapes franchies, l'architecte conçoit son projet à partir de l'ensemble des contraintes et de la connaissance adéquate de l'édifice. L'objectif, au final, est d'assurer la pérennité du bâtiment patrimonial dans le respect de ce qu'il a de plus précieux: son identité.

■ *Marie-Josée Deschênes est architecte.*



**ACTION
PATRIMOINE**

Architecture et paysages du Québec

Action patrimoine lance un appel de candidatures pour les certificats d'honneur 2015.

**CERTIFICATS
D'HONNEUR
2015**

Ces distinctions, décernées depuis 1986, soulignent des actions remarquables de défense ou de mise en valeur du patrimoine bâti ou des paysages culturels du Québec, réalisées par une personne ou une organisation.

Détails des catégories et conditions d'admissibilité: actionpatrimoine.ca

Les candidatures peuvent être proposées jusqu'au 17 avril 2015.